

RAPPORT et RECOMMANDATIONS

SUR

LE PROJET D'EXPLOITATION DE

PHOSPHATES

A MATAIVA

PRESENTES AU NOM DE LA COMMISSION

TOURISME ET AMENAGEMENT

PAR

Monsieur Michel LEDUC

--oOo--

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE POLYNESIE FRANCAISE

*Le Président du Comité Economique et Social, le Président et
les Membres de la Commission Tourisme et Aménagement chargée
de l'étude concernant le "PROJET D'EXPLOITATION DE PHOSPHATES
A MATAIVA"*

R E M E R C I E N T

*toutes les personnes qui ont contribué aux travaux de la
Commission en y apportant leurs connaissances, lesquelles ont
permis au Rapporteur d'élaborer le présent document.*

.../...

Réunions tenues les
27 et 30 juillet, 7, 21 et 28 août, 4 et 25 septembre
16, 23 et 30 octobre, 6, 13 et 27 novembre 1981

par la Commission

TOURISME ET AMENAGEMENT

BUREAU

- Jacques	MAECHLER	Président
- Albert	PORLIER	Vice-Président
- Raymond	VAN BASTOLAER	Secrétaire
- Michel	LEDUC	Rapporteur
- Jack	FAVIE	Co-Rapporteur

MEMBRES

- Caroline	SOLARI
- Maurice	BRICHET
- Jean-Pierre	LE HEBEL
- Albert	MOUX
- Nino	SCARANTO

MEMBRE DE DROIT

- Elie	SALMON	Président du Comité Economique et Social
--------	--------	---

---o0oo0oo0oo0o---

.../...

PERSONNALITES AYANT PARTICIPE DE FACON EFFECTIVE AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

- Joël	ALLAIN	Chargé des relations entre le G.I.E. RARO MOANA et l'Administration du Territoire
- Alban	ELLACOTT	Chef du Service de l'Equipement
- Claude	SOIROT	Chef de la Section Etudes et Plans au Service de l'Urbanisme
- Henri	MARERE	Maire de Rangiroa/Mataiva
- Maurice	MARQUELET	Administrateur unique du G.I.E. RARO MOANA
- Alain	RAYMOND	Chef du LESE (Laboratoire d'Etudes et de Surveillance de l'Environnement)
- Philippe	BERGES	Chef de la Subdivision des Tuamotu Gambiers
- Raymond	BAGNIS	Chef de l'Unité d'Océanographie Médicale à l'Institut de Recherches Louis Malardé
- Bruno	DELESALLE	Biologiste marin (Antenne du Museum d'Histoire Naturelle de Moorea)

---o0oo0oo0oo0o---

La Commission s'est rendue sur place à Mataiva le 13 novembre 1981 et a pu y rencontrer la population ainsi que les personnels Raro Moana et CITRA y effectuant les premiers travaux.

.../...

S O M M A I R E

I - PREAMBULE	7
II - GENERALITES	9
III - CONSTATATIONS PRELIMINAIRES	15
III - 1 - LA CIGUATERA	16
III - 2 - LA PROPRIETE DU LAGON	17
III - 3 - L'OPPOSITION D'UNE PARTIE DE LA POPULATION DE MATAIVA	17
III - 4 - LE DOSSIER "MATAIVA"	18
III - 5 - L'"APRES PHOSPHATES" A MATAIVA	18
IV - ETAT ACTUEL DES TRAVAUX	20
IV - 1 - ASPECT TECHNIQUE	21
IV - 1.1 - Etude de point zéro	21
IV - 1.2 - Sites de dragage	21
IV - 1.3 - Protections et précautions prises	21
IV - 1.4 - Implantation à terre	22
IV - 2 - ASPECT ECONOMIQUE	22

.../...

V - RECOMMANDATIONS POUR LA POURSUITE DU PROJET	26
V - 1 - RECOMMANDATION n° 1	27
V - 2 - RECOMMANDATION n° 2	28
V - 3 - RECOMMANDATION n° 3	28
V - 4 - RECOMMANDATION n° 4	29
VI - CONCLUSION	31

-0-0-0-0-

I - P R E A M B U L E

La question posée au Comité Economique et Social par le Conseil de Gouvernement était :

"Impact sur la Polynésie Française de l'installation d'une exploitation de phosphates à Mataiva, aussi bien en ce qui concerne cette île et son équilibre qu'en ce qui concerne Tahiti".

En fait, l'avancement actuel des travaux (première phase de recherche et mise au point de méthodes d'exploitation et de matériels) ainsi que l'absence de projets définitifs d'installations et d'exploitation (ils ne seront arrêtés que lors de la préparation de la deuxième phase constituée par l'exploitation proprement dite de phosphates) n'ont pas permis d'aborder tous les différents problèmes contenus dans la question posée. Les débats sont en fait restés centrés sur les conséquences prévisibles pour la population et le site de Mataiva, qui résulteraient de l'implantation dans le lagon d'une exploitation de phosphates.

Nous avons essayé de faire apparaître les choix qui seront à faire lors de la décision d'autoriser cette exploitation et les recommandations qu'il nous paraît nécessaire de préconiser pour que cette opération (tout au moins sa deuxième phase), si elle voit le jour, présente le moins d'inconvénients possibles pour la population de l'atoll.

---o0oo0oo0oo0o---

II - GENERALITES

Les phosphates en Polynésie n'étaient jusqu'à ce jour connus que par l'exploitation du gisement de Makatea. Des recherches relativement récentes ont débouché sur l'évaluation d'un gisement situé sous le lagon de Mataiva.

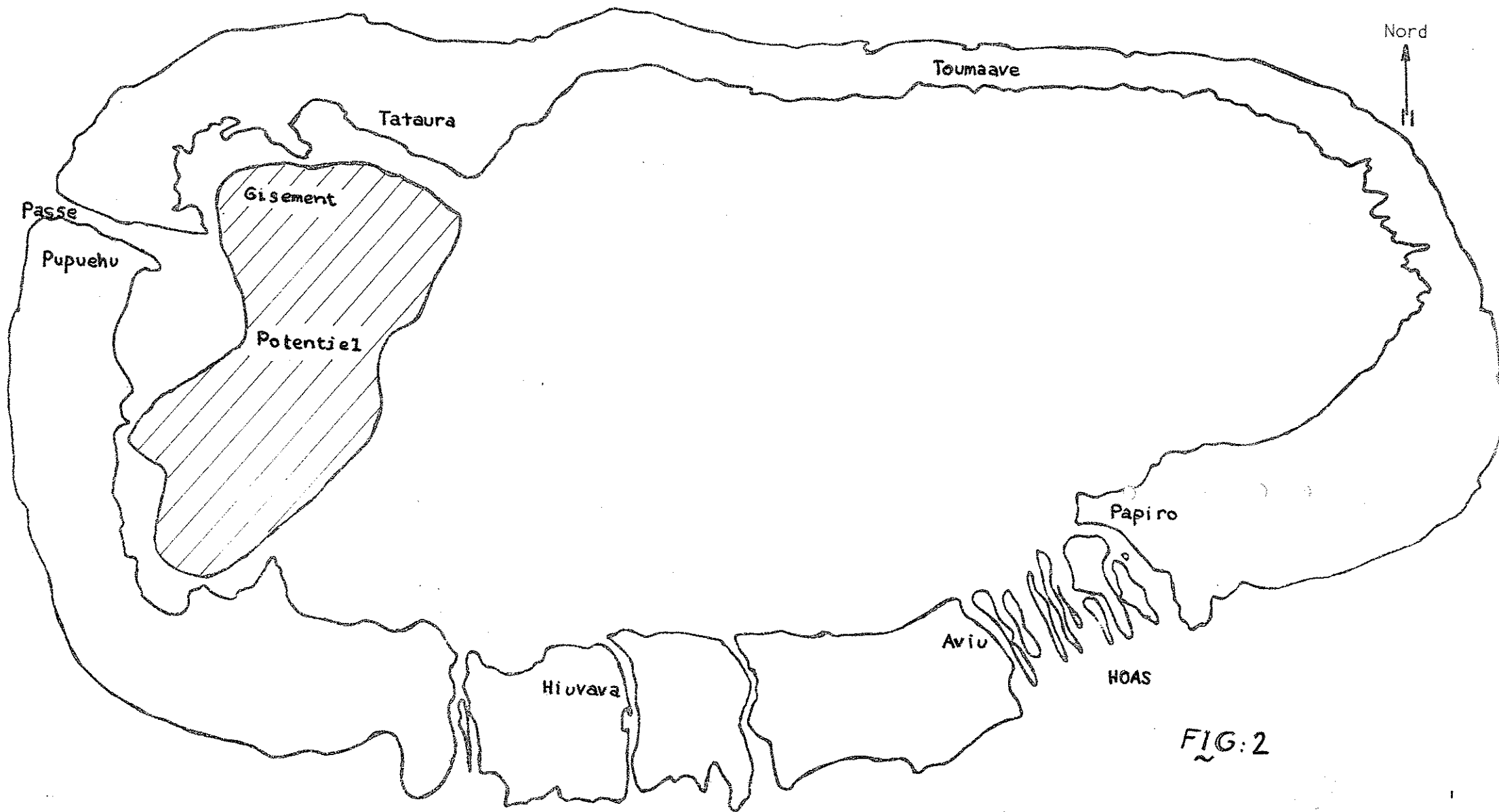
Mataiva est l'atoll le plus occidental de l'Archipel des Tuamotu ; situé à environ 330 kilomètres de Tahiti (figure 1), il est de dimensions réduites (10 x 5 km environ) pour une largeur de couronne émergée comprise entre 200 et 1000 mètres et s'étendant de façon quasi continue sur tout le pourtour.

La population actuelle de Mataiva (environ 200 habitants) vit regroupée dans un village situé à l'Ouest de l'atoll de part et d'autre de la passe naturelle de faible profondeur.

L'économie de cet atoll est basée sur la pêche et le coprah (produit par l'une des plus belles cocoteraies des Tuamotu desservie par une route circulaire faisant presque le tour complet).

Mataiva, rattachée depuis 1971 à la commune de Rangiroa possède un aéroport communal (piste non bitumée et de faible longueur), mais il n'existe aucune infrastructure portuaire (les goëlettes mouillent devant la passe). Les dessertes aussi bien aériennes que maritimes sont hebdomadaires.

Le lagon de profondeur moyenne faible possède une caractéristique morphologique très originale. Sa réticulation le compartimente en de nombreux bassins cloisonnés par des surélévations affleurant sous 50 centimètres d'eau. Le gisement de phosphates constitué de minerais insolubles dans l'eau est situé dans certains de ces bassins (zone Ouest de l'atoll près de la passe - figure 2) sous une moyenne de 3 mètres d'eau et 7 mètres de débris coralliens stériles. Le gisement reconnu s'étend sur environ le sixième de la superficie totale du lagon. Il est estimé à environ 14 millions de tonnes de minerai de bonne qualité et son exploitation pourrait durer de 10 à 15 ans.



MATAÏVA

FIG:2

Un Groupement d'Intérêts Economiques (G.I.E.) baptisé RARO MOANA a été formé pour traiter les problèmes relatifs à l'exploitation de ce gisement. Ce G.I.E. regroupe les quatre sociétés suivantes :

- COMINCO (société minière canadienne),
- UNION OIL/MINERALS (société pétrolière californienne),
- POLYNESIENNE MINIERE (POLYMIN) société polynésienne qui regroupe des intérêts locaux,
- BUREAU de RECHERCHES GEOLOGIQUES et MINIERES (B.R.G.M.) qui a repris en 1981 les parts détenues à l'origine par la Société PECHINEY UGINE KULMANN, suite à la défection de cette dernière.

Ce G.I.E. est dirigé par un administrateur unique, Monsieur Maurice MARQUELET, d'origine B.R.G.M.

Les premiers travaux de découverte, délimitation et évaluation du gisement (sondages de prélèvements) ont été effectués entre 1976 et 1979. Le G.I.E. a alors estimé qu'avant de démarrer réellement les travaux d'exploitation une première phase était nécessaire : elle consiste en un essai de dragage destiné :

- à vérifier que la drague conçue spécialement à cet effet répondait bien à l'objectif poursuivi,
- à mettre au point les méthodes d'extraction qui seront utilisées de façon industrielle lors de l'exploitation,
- à évaluer la rentabilité du projet d'exploitation en fonction de l'efficacité d'extraction que l'on aura pu déterminer.

.../...

Cette première phase de travaux aurait fait l'objet d'une autorisation de recherches et a démarré en septembre 1981 ; elle doit se poursuivre jusqu'au début de 1982. 10.000 à 20.000 tonnes seront extraites au cours de cette première phase pour être analysées dans différents laboratoires. Les travaux relatifs à cette extraction ont été confiés par le G.I.E. RARO MOANA à l'entreprise CITRA.

---oo00oo---

.../...

III - CONSTATATIONS PRELIMINAIRES

Cinq points majeurs nous sont apparus dès le début des travaux de notre Commission et préfigurent vraisemblablement les difficultés qui seront rencontrées par la suite :

III - 1 - LA CIGUATERA

C'est la grande crainte de tous les polynésiens et des habitants de Mataiva en particulier, échaudés par deux flambées ciguatériques :

- la première en 1972 consécutive à la construction du pont au-dessus de la passe séparant les deux parties du village ;
- la deuxième en 1979 semble correspondre, sans que la corrélation soit aussi nette, aux travaux de prospection du gisement de phosphates, menés entre 1976 et 1979.

Tous ces travaux restent de très faible importance à comparer à ceux que l'on peut prévoir. Cette crainte met en cause tout à la fois l'activité liée à l'extraction proprement dite des phosphates (bouleversement du fond du lagon) et les travaux relatifs à la réalisation de l'infrastructure correspondant à toutes les installations qui seront nécessaires au traitement, conditionnement et transport des minerais extraits.

Cette crainte se fonde sur le fait de ne plus pouvoir consommer de poissons non seulement pendant toute la phase d'exploitation, mais aussi après la fin de cette exploitation, la situation ne pouvant redevenir normale que très longtemps après.

D'après le docteur BAGNIS, spécialiste en la matière, et en l'état actuel des connaissances scientifiques sur ce sujet, toute perturbation tant naturelle qu'humaine apportée au lagon peut en effet provoquer une mortalité corallienne qui entraîne elle-même l'empoisonnement des poissons.

Ceci se trouve renforcé par le fait que les observations faites à Mataiva lors de l'étude de point zéro par le LESE ont montré "qu'il existe un endémisme latent, faible pour le moment, mais qui peut à tout moment provoquer une recrudescence des manifestations ciguatériques quand les effets de l'intervention humaine (l'augmentation de la turbidité en particulier) viendront s'associer aux effets saisonniers néfastes des agressions météorologiques ou hydrodynamiques sur un milieu ambiant lagunaire déjà très mortifié naturellement".

En conséquence, toutes les précautions possibles tendant à limiter ces perturbations seront les bienvenues mais il faut rester conscient que le risque ne deviendra jamais nul.

Ce problème se trouvera de plus accentué après la fin de l'exploitation si les ressources des habitants redeviennent ce qu'elles sont aujourd'hui et imposent la consommation des produits trouvés sur place dont le poisson représente une très large part.

III - 2 - LA PROPRIETE DU LAGON ET DU SOUS-SOL

Il existe actuellement une contestation certaine par les propriétaires de Mataiva de la position du Conseil de Gouvernement considérant la propriété du lagon comme acquise au Territoire. En effet, il semblerait que par analogie aux "tomite" établis antérieurement à la date d'application du Code Civil des Etablissements Français de l'Océanie (1852), les propriétaires actuels réclament la propriété du lagon. Cette demande s'appuie sur un extrait de jugement rendu à Paris en date du.... et joint en annexe. Seul l'arbitrage des Tribunaux compétents pourra mettre un terme à cette situation et éviter que les lacunes de la législation ou du Code Minier ne servent à fournir des prétextes aux protestations.

III - 3 - L'OPPOSITION D'UNE PARTIE DE LA POPULATION DE MATAIVA

Ce désaccord d'une partie de la population s'est manifesté sous forme d'une pétition qui a vu le jour pour des raisons probablement diverses, chaque

.../...

opposant trouvant très vraisemblablement des raisons non dénuées d'intérêts collectifs ou personnels pour apposer sa signature sur cette pétition. Il faut convenir à leur décharge que trop peu d'informations ont été fournies à ces habitants y compris à leurs édiles. L'autorisation qui aurait été délivrée au G.I.E. Raro Moana aurait dû par exemple faire l'objet d'une publicité plus importante, de même que les conditions dont elle était assortie. On devra s'en souvenir pour l'autorisation d'exploitation, si elle est un jour sollicitée et accordée.

L'intérêt général devra, c'est évident, primer l'intérêt particulier, mais une juste compensation devra être trouvée pour ceux qui subiront un préjudice du fait de l'ouverture de cette exploitation.

III - 4 - LE DOSSIER "MATAIVA"

Lorsque le Comité Economique et Social a été saisi de la présente question concernant le projet d'exploitation de phosphates à Mataiva, il a cherché à consulter auprès des responsables territoriaux concernés le dossier sur lequel les décisions d'entamer des travaux avaient été prises puisque ces travaux (la première phase) étaient effectivement en train de démarrer à cette époque. Malgré plusieurs demandes, force a été de constater que ce dossier n'a pu être consulté. Cela ne peut constituer qu'une source ultérieure de conflits qu'il convient de chercher à éviter.

III - 5 - L'"APRES-PHOSPHATES" A MATAIVA

La deuxième grande crainte exprimée de façon plus confuse et plus diffuse sans doute parce que plus lointaine, concerne la "reconversion" de l'atoll et de ces habitants après que le gisement de phosphates aura été épuisé. De vagues projets ont bien été esquissés (aquaculture, tourisme, ...) sans pour autant qu'une sérieuse n'ait été réalisée. Il paraît

dès maintenant intéressant que cette soit partie intégrante de l'étude d'avant projet de manière à pouvoir apporter une réponse étayée à cette question importante qui concourt à consolider les réserves de la population. L'exemple de Makatea reste très présent dans toutes les mémoires.

---oo00oo00oo---

.../...

IV - ETAT ACTUEL DES TRAVAUX

IV - 1 - ASPECT TECHNIQUE

IV - 1.1 - Etude de point zéro

Comme cela se fait maintenant le plus fréquemment en matière d'exploitation minière, une étude de point zéro (état initial du site d'extraction) a été confiée au Laboratoire d'Etudes et de Surveillance de l'Environnement du Commissariat à l'Energie Atomique avec l'aide du Museum d'Histoire Naturelle. Ce rapport vient de paraître et décrit par le détail la situation actuelle de Mataiva aussi bien en ce qui concerne le lagon que la couronne émergée, leur faune et leur flore.

Cette étude devrait normalement être suivie d'une étude d'impact qui aura pour but, à partir du point zéro établi et compte tenu de la nature des travaux prévus, de déterminer quelles seront les évolutions que l'on peut attendre, conséquences de cette exploitation. Cette étude devra donc être considérée comme l'un des éléments importants à partir desquels pourra être donnée l'autorisation d'exploiter.

IV - 1.2 - Sites de dragage

Deux emplacements ont été retenus dans le quart Sud Ouest du gisement pour procéder aux essais de dragage de la première phase de manière à tester le dispositif compte tenu des différentes configurations du gisement des phosphates.

Lors de la visite du 13 novembre, la drague travaillait sur le premier site testé cependant qu'étaient en cours les travaux d'aménagement du deuxième site.

IV - 1.3 - Protections et précautions prises

Pour chacun des deux emplacements précédents, une digue générale de protection entoure complètement chaque chantier qui se trouve ainsi isolé du reste du lagon pour éviter toute pollution

aux alentours mêmes immédiats. Nous avons effectivement constaté que c'était bien le cas pour le premier emplacement (en cours de réalisation pour le deuxième) et que la décantation des produits extraits était totale avant rejet d'eau dans le lagon. La seule critique éventuelle porterait sur la tenue des ouvrages en remblais réalisés, face à l'agression d'une tempête extrêmement sévère. Compte tenu de la faible durée d'activation de ces chantiers le risque demeure minime.

De tels ouvrages seraient à recommander lors de l'exploitation à venir, tenant compte évidemment des superficies bien plus considérables à protéger. Il est toutefois à remarquer que la courantologie de surface du lagon (figure 3) se présente plutôt favorablement pour la mise en place de telles protections : en effet le gisement est situé près de la passe et les courants provoqués par les arrivées d'eau par les "hoas" tendent à évacuer l'eau par la passe ; ces facteurs constituent des éléments favorables pour défendre de toute pollution les 5/6 du lagon non affectés par l'extraction de phosphate.

IV - 1.4 - Implantation à terre

Elle est quasiment nulle pour cette première phase exception faite de quelques batiments légers (logements, bureaux, restauration...) et d'une darse utilisée pour le remontage et quelques essais préliminaires de la drague. Tous les transports et approvisionnements sont réalisés par les moyens habituels (bateau mouillé devant la passe ou avion de faible capacité, type tourisme).

IV - 2 - ASPECT ECONOMIQUE

Tous les travaux décrits précédemment n'ont occupé que 17 personnes dont seulement quelques unes recrutées sur place à Mataiva.

L'avis unanime de la Commission, rendue sur place le 13 novembre est qu'en l'état actuel des choses aucune perturbation et à fortiori aucun bouleversement n'a été apporté à la vie sur Mataiva. La seule plainte en effet enregistrée sur place a été que la Société

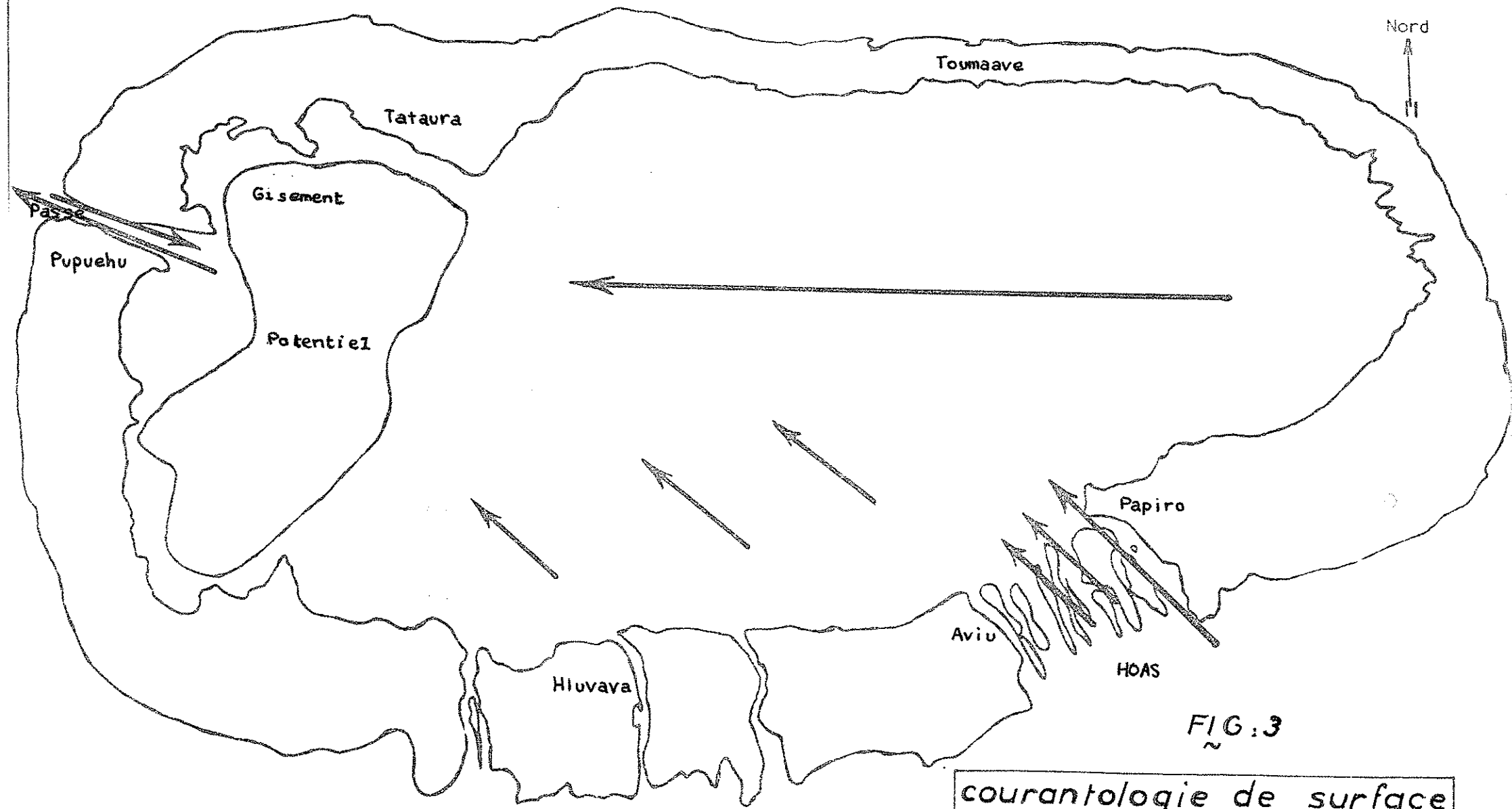


FIG. 3
 courantologie de surface
 (de 0 m à 1 m)

(Conditions météorologiques normales)

exploitante monopolisait la totalité du fret disponible sur l'unique vol hebdomadaire AIR POLYNESIE reliant Mataiva à Tahiti (en plus du vol privé hebdomadaire affrété par la Société qui accepte d'ailleurs de transporter gracieusement sur ce vol, dans la mesure de ses possibilités, des passagers ou colis divers).

On peut aisément imaginer que les évolutions interviendront dès que les travaux d'infrastructure puis d'exploitation débiteront puisqu'il est actuellement question de la création de 150 à 200 emplois sur place. Il faudra donc que le projet d'exploitation que la Société exploitante doit mettre sur pied, présente les solutions qu'elle compte retenir pour permettre cette implantation et en étudier par le détail les répercussions sur la vie actuelle de l'atoll.

En effet l'économie actuelle de l'île repose uniquement sur 2 activités : la pêche et l'exploitation de la cocoteraie.

a) La pêche :

La pêche vise à satisfaire en priorité les besoins de consommation des familles (représentant une part alimentaire très importante), le surplus étant commercialisé à Papeete par l'intermédiaire d'une petite flotille de goelettes spécialisées dans le "poisson sur glace". La quantité annuelle commercialisée était, entre 1972 à 1978, évaluée entre 40 et 60 tonnes, chutant de plus d'un facteur 2 en 1979 et 1980.

b) Le coprah :

Au sein des Tuamotu, Mataiva demeure aujourd'hui un très gros producteur de coprah, se classant dans les tous premiers en ce qui concerne le rendement et la productivité de sa cocoteraie. Ceci est le fait d'un certain nombre de facteurs favorables : configuration géographique, desserte par une route, existence de grandes parcelles...

Depuis les années 60, la production annuelle de Mataiva évolue entre 350 et 550 tonnes, restant au niveau le plus haut ces deux dernières années. Cette production est en majeure partie assurée par de la main-d'oeuvre saisonnière extérieure à Mataiva.

Il faut toutefois préciser qu'en ce qui concerne les revenus liés à ces deux activités, la part annuelle du coprah représente une somme de 15 à 20 fois supérieure à celle de la pêche.

Alors que les infrastructures qui seront créées pour l'exploitation des phosphates devraient normalement rendre plus aisées ces "exploitations" de poissons et de coprah, on peut craindre malheureusement :

- que le poisson ne devienne plus comestible ;
- que la main d'oeuvre nécessaire au coprah se sente plus attirée par les salaires industriels de l'exploitation des phosphates, ce qui risquerait d'entraîner à terme l'abandon puis la perte de la cocoteraie.

Ainsi si des mesures de sauvegarde ne sont pas prises, les deux seules sources de revenus de l'île risquent d'être remise en question par l'ouverture du chantier d'exploitation des phosphates.

---o0oo0oo0oo0oo0o---

.../...

V - RECOMMANDATIONS POUR LA POURSUITE DU PROJET

L'exécution de la première phase de travaux (mise au point des matériels et méthodes d'extraction - évaluation de la rentabilité du gisement) va se terminer début 1982. La Société Exploitante va donc être en possession de tous les éléments lui permettant de décider le passage en phase exploitation et pour cela elle devra effectuer une demande d'autorisation d'exploitation auprès des Autorités compétentes du Territoire. A la suite de notre étude cette autorisation devrait être assortie d'un certain nombre d'obligations ou recommandations que nous allons expliciter ci-dessous :

V - 1 - RECOMMANDATIONS n° 1

Un bilan prévisionnel d'exploitation devra faire apparaître quels avantages financiers seront versés par la Société. Les formes sous lesquelles seront versés ces avantages devront être préalablement négociées de manière à en indiquer clairement les attributaires : l'Etat, le Territoire, la Commune de Rangiroa, la section de commune de Mataiva, les propriétaires ou les habitants de Mataiva. Des choix seront à faire vraisemblablement très délicats car ils résulteront de la désignation que l'on peut faire aujourd'hui des personnes ou groupes de personnes auxquels profitera ou au contraire lèsera, l'ouverture de cette exploitation. Ces choix ne seront pas évidents car il faudra pour chacun des cas évaluer les avantages et les inconvénients et donner un poids financier à chacun des facteurs considérés.

De même que le problème de la propriété du lagon (cf § III, 2) la répartition des bénéfices est une condition sine qua non au démarrage de toute activité sauf à s'exposer ultérieurement à des déconvenues sérieuses. Nous recommanderons donc des conclusions claires sur ce sujet qui est certainement le plus sensible qui soit puisqu'il reposera sur des jugements de valeurs portés sur des hommes et leur mode de vie actuel et futur. On ne peut exclure à priori un renoncement au projet si la somme des éléments négatifs s'avèrait supérieure à celle des avantages apportés par l'exploitation.

.../...

V - 2 - RECOMMANDATION n° 2

Les jugements de valeurs dont on vient de parler ne pourront être valablement portés que si l'on a une idée très précise des installations complètes qui seront réalisées sur l'atoll (elles définiront en effet le nouveau cadre de vie) et de la façon dont la Société Exploitante compte faire fonctionner ces installations (cela définira le nouveau mode de vie). Pour cela la Société Exploitante devra fournir un projet préalable d'exploitation aussi détaillé que possible faisant apparaître d'une part les installations et travaux divers aussi bien à terre que dans le lagon qu'elle compte réaliser, d'autre part tous les moyens (matériels, personnels, transports) qui lui seront nécessaires.

L'un des points importants qui devra être abordé sera celui du personnel qui devrait conduire à un doublement ou triplement de la population de l'île et le problème se posera différemment selon que ce seront des familles entières qui viendront habiter Mataiva ou simplement des travailleurs intervenant pour des périodes déterminées et limitées. On ne saurait trop recommander sur ce sujet et lorsque la question se posera, l'ouverture de discussions et négociations, avec tous les partenaires sociaux qui auront à intervenir ultérieurement.

On voit donc toute l'importance que revêt la fourniture de ce projet préalable qui constituera la base de travail pour l'ensemble des questions relatives à la vie de Mataiva pour les 10 ou 15 ans à venir.

V - 3 - RECOMMANDATION n° 3

Il nous apparaît fondamental, et ce dès l'étude du projet préalable, objet du paragraphe précédent, que soit apporté un soin permanent et important à la préservation du site, de sa flore et de sa faune. Toute mesure qui y contribuera devra être impérativement prise de manière à préserver le présent et l'avenir. Ceci concerne évidemment aussi bien le lagon que la couronne émergée et va tout à fait dans le même sens que les préoccupations inhérentes au problème

de la ciguatera (cf chapitre III - 1) et celles relatives aux possibilités de "reconversion" de l'atoll dans la période "après phosphates". Nous recommanderons donc :

- que soit menée l'étude d'impact prévue (cf chapitre IV -1.1), qu'en soient tirées les conséquences et que soient prises les mesures qui s'avéreraient nécessaires à la suite de cette étude ;
- que soient reconduites ou améliorées les protections et précautions (cf chapitre IV - 1.3) prises lors du déroulement des travaux de la première phase ;
- que soit entamée l'étude de projets permettant de maintenir une activité à Mataiva lorsque l'extraction des phosphates y sera terminée. Il est important que ces projets ne soient pas entrepris trop tardivement car certaines des installations nécessaires au chantier d'extraction des phosphates pourraient être réalisées différemment selon que l'on peut envisager ou non leur réutilisation en vue d'autres objectifs.

V - 4 - RECOMMANDATION n° 4

Il nous apparaît enfin nécessaire qu'à partir de tous les éléments évoqués dans les recommandations précédentes, une large information soit donnée à toutes les personnes qui de près ou de loin se trouveront impliquées dans ce projet. Cela devrait contribuer de façon importante à calmer bon nombre d'esprits et à limiter la contestation qui devrait alors rester le propre de quelques individus dont les intérêts personnels sont mis en cause par l'installation de la Société Exploitante. Il est évident qu'il faudra rechercher le règlement des quelques problèmes particuliers dans un cadre qui ne nuise pas à l'intérêt général. La solution aux problèmes liés à la propriété du lagon doit normalement se situer dans ce contexte.

.../...

On ne peut enfin passer sous silence l'idée qui nous a été évoquée concernant le choix de la période la plus opportune quant au démarrage de cette exploitation : ne faut-il pas attendre qu'elle réponde à un besoin plus affirmé qu'il ne l'est aujourd'hui ? Mais les conditions générales rendant viable une exploitation actuellement seront-elles toujours réunies le moment venu ?

---o0oo0oo0oo0oo0o---

.../...

VI - CONCLUSION

En conclusion, le COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL :

- constate qu'en l'état actuel d'avancement du projet d'exploitation de phosphates à Mataiva, il ne lui est pas possible de répondre exactement à la question posée par le Conseil de Gouvernement, les éléments de base et de jugement n'étant pas encore disponibles ;
- constate qu'un certain nombre de difficultés sont apparues à l'occasion des travaux préliminaires encore en cours à ce jour ;
- émet l'avis qu'un certain nombre de conditions devraient être remplies et d'engagements pris avant que la Société Exploitante ne reçoive l'autorisation de passer en phase exploitation ;
- émet un certain nombre de recommandations destinées d'une part à bien mettre en évidence quels sont les enjeux des choix qui devront être faits et d'autre part à préserver au maximum les conditions de vie et d'équilibre économique et social pendant et après la période d'exploitation des phosphates.
- préconise la réouverture de ce dossier par le Comité Economique et Social dès que les informations sur les structures et conditions d'exploitation future auront été proposées au Territoire par la Société exploitante.